

Département de l'Isère  
Arrondissement de Grenoble  
**COMMUNE DE SAINT-LAURENT DU PONT**

Mairie - 1, rue Pasteur - 38380 SAINT LAURENT DU PONT

Téléphone : 04 76 06 20 00

Télécopie : 04 76 55 12 30

accueil@mairie-st-laurent-du-pont.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 21 novembre 2022**

**DÉLIBÉRATION N°21112022-03**

L'an deux mille vingt-deux, le lundi 21 Novembre à 20 heures 30, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jean-Claude SARTER, Maire.

Nombre de conseillers en exercice: 27

Nombre de conseillers présents: 19

Nombre de conseillers représentés : 04

Nombre de conseillers absents : 04

Date de convocation : le 14 novembre 2022

**PRÉSENTS:** Virginie ALLEGRET-CADET, Olivier BOURGEOIS, Benoit DUCHEMIN, Sébastien ESPINASSE, Cécile HOOG, Mathias LAVOLE, Olivier LEMPEREUR, Roger LEVAYER, Karine LOCATELLI, Cédric MOREL, Bertrand PICHON-MARTIN, Stéphane PUGLISI, Jean-Claude SARTER, Vanessa SEILLET, Jean-Paul SIRAND-PUGNET, Danielle TALBOT, Isabelle TRICOT, Céline BOURSIER, Marie Grace CAPELLI (19)

**REPRESENTES :** Véronique MOREL a donné pouvoir à Jean-Claude SARTER, Nathalie HENNER a donné pouvoir à Karine LOCATELLI, Marie-Aude GONON a donné pouvoir à Danièle TALBOT, Philippe THOMAS a donné pouvoir à Cédric MOREL (04)

**ABSENTS :** Carole FROT-COUTAZ, Romain DE WAELE, Yannick GRADEL, Claire GRANDJEAN (04)

**SECRETAIRE:** Jean-Paul SIRAND-PUGNET

**OBJET : INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE, DES ADJOINTS AU MAIRE ET DE LA CONSEILLERE MUNICIPALE DELEGUEE SUITE A DEMISSION DU 6eme ADJOINT AU MAIRE A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> NOVEMBRE 2022**

Le conseil municipal de Saint Laurent du Pont,  
Vu les articles L.2123-20, L.2123-20-1, L.2123-23 et L.2123-24 du Code général des collectivités territoriales,  
Vu le budget primitif de la commune pour 2022,  
Vu le barème des indemnités des élus,  
Vu la délibération du conseil municipal en date du 25 mai 2020 fixant à sept le nombre des adjoints au maire,  
Vu le procès-verbal de la séance d'installation du conseil municipal, d'élection du maire et des sept adjoints au maire du 25 mai 2020,  
Vu la délibération du 21 novembre 2022 indiquant que suite à démission du 6<sup>ème</sup> adjoint, ce poste était supprimé, portant ainsi à 6 au lieu de 7 le nombre d'adjoints au maire,  
Vu la définition des attributions de chacun des adjoints et de la conseillère municipale déléguée,

Indemnité de fonction du maire

L'indemnité de fonction mensuelle servie à Monsieur Jean-Claude SARTER, Maire, est fixée à : 36.50% de la valeur de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique. Il bénéficiera de l'indemnité majorée de chef-lieu de canton fixée à 15% de la valeur de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

**Indemnité de fonction des adjoints au maire  
et de la conseillère municipale déléguée**

Envoyé en préfecture le 22/11/2022

Reçu en préfecture le 22/11/2022

Affiché le

ID : 038-213804123-20221121-2208-DE



L'indemnité de fonction mensuelle servie aux six premiers adjoints au maire est fixée à 21.5% de la valeur de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

L'indemnité de fonction mensuelle servie à la conseillère municipale déléguée est fixée à 21.5% de la valeur de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées est joint à la présente délibération. Monsieur le Maire est chargé de son dépôt auprès des services de Monsieur le Préfet de l'Isère. Madame la Trésorière de LE PONT DE BEAUVOISIN, receveur municipal, sera destinataire d'une copie.

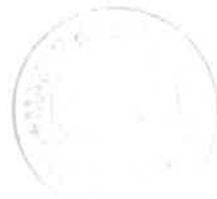
POUR: 22

Abstentions : 00

Contre : 01 (Philippe THOMAS)

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

À SAINT LAURENT DU PONT, le 22 novembre 2022



Le Maire,

**Jean-Claude SARTER**

Le Secrétaire de séance,

**M. Jean-Paul SIRAND-PUGNET**

Pièce annexée : tableau récapitulatif des indemnités servies au maire, aux adjoints au maire et au conseiller municipal délégué.